



9 décembre 2019

MOTIONRoute de la Communance : sortir de l'impasse

En février de cette année, notre groupe a déposé une interpellation pour s'étonner que le projet présenté comme prioritaire dans le crédit-cadre de 1'850'000 francs pour l'assainissement du bruit routier de 2015 à 2019, adopté par le Conseil de ville en 2015, ne soit toujours pas envisagé.

Nous ne reviendrons pas sur l'entier de la réponse du Conseil communal. L'essentiel est que lors de la séance de mars, l'exécutif annonçait une solution imminente qui devait encore passer par une publication dans le Journal officiel. Aujourd'hui c'est fait et plutôt que de calmer les esprits dans le secteur, un nombre record d'oppositions au projet s'est manifesté. Elles sont encore en voie de traitement.

L'idée de placer la Route de la Communance en sens unique, idée principale du projet communal, ne séduit manifestement pas. En plus des riverains de cette rue, ceux de la Route de Rossemaison, qui subira un transfert d'une bonne partie de la circulation, considèrent cette solution comme un motif d'opposition légitime. Cette formule du sens unique ne résout pas les problèmes et ne fait que les déplacer sur un autre tronçon.

Pour rappel, le principe d'une restriction de trafic était la mesure retenue dans le crédit-cadre voté par le Conseil de ville. Or, nous savons qu'en matière d'équipements routiers, les oppositions de riverains sont nombreuses et quasi automatiques. Si le Conseil communal doit poursuivre sa réflexion en étudiant plusieurs pistes, dont certaines ont été évoquées par des opposant-es, comme l'interdiction du transit des poids lourds, ou la création d'une zone 30, il nous semble qu'une première décision est simple à prendre : la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Le coût de tels travaux reste raisonnable. De plus, c'est un moyen de répondre à l'objectif premier du crédit-cadre de 2015 : lutter contre le bruit routier. Enfin, une telle mesure n'est pas soumise à publication et évite ainsi le processus des oppositions que nous connaissons aujourd'hui.

Forts de ces arguments, par la présente motion, nous demandons au Conseil communal de poser dans les meilleurs délais un revêtement phonoabsorbant à la Route de la Communance. Cela répondra à une première revendication formulée par les riverains, à savoir, réduire le bruit provoqué par la circulation sur ce tronçon. Les autres mesures d'amélioration pourront ainsi être étudiées plus sereinement et dans une démarche participative.

Pour l'Alternative de Gauche,
Tania Schindelholz